

67682



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. : LIMITEE

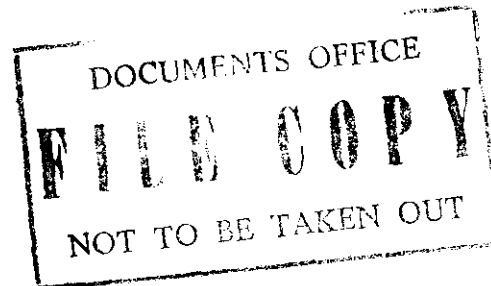
E/ECA/TCD/62  
23 Juin 1989

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Treizième réunion du comité de coordination  
inter-institution

29-30 Juin 1989  
Addis Abeba (Ethiopie)



RAPPORT DE LA REUNION  
DU COMITE DE MOBILISATION DES RESSOURCES  
POUR LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES  
POUR LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS EN  
AFRIQUE - UNTACDA II

### A. Organisation

1. La première réunion du Comité de Mobilisation de Ressources pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Transport et les communications en Afrique s'est tenue à Addis Abeba, Ethiopie, du 24 au 25 juin 1989.

### B. Participation

2. Les participants à cette réunion étaient les représentants de toutes les organisations qui avaient été désignées par la Conférence des ministres africains du Transport, des Communications et de la Planification au moment de la création de ce Comité. Ces Organisations sont: La Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Banque Mondiale (BIRD), la Communauté Economique Européenne (CEE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA).

### C. Ouverture de la réunion (Point 1 du l'ordre du jour)

3. Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission Economique pour l'Afrique, M. Tchouta Moussa, a ouvert la réunion au nom du Secrétaire Exécutif.

4. En souhaitant la bienvenue aux participants, M. Tchouta Moussa a souligné qu'en déclarant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Transport et les communications en Afrique 1991-2000, une période de deux ans 1989-1990 a été consacrée à la préparation minutieuse de ce programme. Il a rappelé les expériences de la première Décennie, en ce qui concerne particulièrement les efforts de mobilisation de ressources. Diverses méthodes de mobilisation de ressources avaient été tentées comme la Conférence d'annonce de contributions organisée par le Secrétaire Général des Nations Unies à New York en 1979, les réunions techniques consultatives et les réunions de cofinancement organisées par la CEA à différentes époques au cours de la Décennie.

5. Le Secrétaire Exécutif Adjoint a fait remarquer qu'alors que les résultats de ces efforts étaient positifs et encourageants, ils n'ont pas été à même de satisfaire tous les besoins identifiés. C'est pour cela que lors de sa sixième réunion tenue à Kinshasa en 1988, la Conférence des Ministres africains du Transport, des Communications et de la Planification, en lançant un appel pour une deuxième Décennie, ont proposé à cet effet la création d'un Comité de mobilisation de ressources. Le comité devrait renforcer la coopération entre ses membres et s'assurer de la collaboration des autres institutions financières dans les projets de financement qui rentrent dans les stratégies globales du programme.

6. M. Tchouta Moussa a ensuite déclaré que lors de sa douzième réunion en mars de cette année, le CCII a demandé que le Comité de mobilisation de ressources se réunisse avant sa prochaine réunion pour élaborer ses termes de référence et les soumettre à l'approbation du CCII. La présente réunion avait donc un seul point important à l'ordre du jour à savoir: rédiger ses termes de référence. En conclusion, il a rappelé au Comité l'importance de son travail au cours de cette réunion et lui a souhaité plein succès dans ses délibérations.

D. Déroulement des Travaux

Election du Bureau (Point 2 de l'ordre du jour)

7. Il a été décidé que le Secrétariat de la CEA prendra le procès-verbal et le présentera à la réunion. Etant donné que le groupe était restreint il n'était pas nécessaire d'élire un bureau ou un rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour et Organisation du travail (Point 3 de l'Ordre du jour)

8. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation du travail
4. Discussion sur les Termes de Référence du Comité de Mobilisation de Ressources (CMR)
5. Adoption du rapport du Comité et clôture de la réunion.

9. Le programme de travail suivant a également été adopté:

Samedi 24 : 10.00 - 12.00; 15.00 - 18.00

Dimanche 25: 14.00 - 18.00

Discussion sur les Termes de Référence du Comité de Mobilisation de Ressources (CMR) (Point 4 de l'ordre du jour)

10. Deux documents ont été soumis sous ce point:

- (i)- Projet de Termes de Référence du Comité de Mobilisation des Ressources (CMR) présenté par la CEA
- (ii) Document préparé par la Banque Mondiale.

11. Le document de la CEA présentait un historique sommaire de la création du Comité de mobilisation de ressources. La déclaration de la Décennie des Nations Unies pour le transport et les communications en Afrique par l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution 32/160 dispositif paragraphe 1 (e) et 1 (b) visait à:

- (a) Fournir un apuit effectif à la préparation et l'exécution d'une stratégie globale pour le développement du transport et des communications en Afrique afin de résoudre les problèmes du continent dans ce domaine; et
- (b) Mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à cet effet.

Le paragraphe 3 de cette résolution demandait au Secrétaire général, en collaboration avec les responsables des institutions concernées, de fournir tous les moyens possibles aux gouvernements africains pour les aider dans la préparation d'un plan d'action détaillé des programmes de la Décennie et pour coordonner la mobilisation des ressources techniques et financières nécessaires pour assurer plein succès à la Décennie.

12. Tout au long de la Décennie, des difficultés ont été rencontrées dans le financement des projets régionaux et sous-régionaux. Différentes méthodes de mobilisation de ressources furent tentées tout au cours du programme de la première Décennie; la première était la Conférence d'annonce de contributions organisée par le Secrétaire général des Nations Unies à New York, qui se solda par un échec. Celle-ci a été suivie par une série de réunions techniques consultatives et enfin par des réunions de cofinancement. Même si le succès de ces méthodes laissait encore à désirer, des enseignements utiles en ont été tirés. En particulier, il a été constaté que la réticence des institutions financières à participer dans ces projets provenait entre autres de :

- La faible connaissance de la part des organisations exécutantes des statuts et des règlements des institutions financières;
- La coopération inadéquate entre ces institutions et les organisations régionales telles que, la CEA et les organisations intergouvernementales et sous-régionales;
- La faiblesse des activités promotionnelles de la part des organisations intergouvernementales et sous-régionales; et
- La mauvaise présentation des projets aux donateurs et l'absence de bonnes études de faisabilité.

Ces conclusions étaient importantes, mais en dépit de la reconnaissance de ces difficultés, les problèmes de financement des projets régionaux et sous-régionaux ont subsisté.

13. La Conférence des ministres africains du transport, des communications et de la planification à sa sixième réunion en mars 1988 à Kinshasa, Zaïre, a décidé de poursuivre un autre programme de développement dans le cadre d'une deuxième Décennie des Nations Unies pour le transport et les communications en Afrique (UNIACDA II). La décision a été exprimée dans la résolution CEA/UNIACDA/Res.88/73, dont copie en annexes.

14. Entre autres principales recommandations contenues dans les résolutions sur le programme de la deuxième Décennie, mentionnons celles qui concernent les mécanismes de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre du programme. Le dispositif de la résolution stipule en particulier en son paragraphe 2 (f) et (i) qu'un "Comité de mobilisation de ressources qui sera présidé par une institution africaine à créer, sera composée de la BAD, OUA, PNUD, BADIA, Banque mondiale, CEA, comme membres et le CEA qui fournira les services de secrétariat. Le Comité devrait renforcer la coopération entre ces membres et assurer la collaboration et la participation des autres institutions financières dans le financement de ces études et projets qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie globale".

15. Cette résolution a été appuyée par par la Conférence des ministres de la CEA qui s'est tenue en avril 1988 à Niamey dans sa résolution 639 (XXIII), par l'ECOSOC dans sa résolution 1988/67 de juillet 1988, et par la deuxième Décennie des Nations Unies pour le transport et les communications en Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 43/178 du 20 décembre 1988.

16. Sur base des enseignements tirés de l'exécution du programme de la première Décennie, il est à espérer que plus de ressources pourront être mobilisées et mieux utilisées pour la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie. Ainsi, le Comité de mobilisation de ressources a un rôle très important à jouer dans ce programme.

17. Les participants à la réunion ont demandé au représentant de la Banque Mondiale de leur expliquer l'essence du document qui venait juste de leur être distribué pendant la réunion. Le représentant de la Banque Mondiale a déclaré que les questions suivantes devraient être prises en considération par le CMP dans sa préparation et exécution du programme de la deuxième Décennie:

- (i)- La nécessité de changements dans les politiques africaines de transport et des communications, en plus des solutions aux problèmes d'investissement.
- (ii) Comme la situation de l'Afrique et de ses partenaires est en perpétuel changement, une approche flexible avec des adaptations constantes aux conditions du moment s'avère nécessaire. A la lumière de l'évolution macro-économique, deux tâches essentielles incombent au CMP:
  - a) Evaluer la raison d'être et le bien-fondé du programme, en tenant compte de l'environnement macro-économique; à cet effet, les principaux donneurs devraient se réunir annuellement pour discuter des dimensions des projets de l'UNTACDA II.
  - b) Mobiliser les fonds.

18. Le représentant de la Banque Mondiale a déclaré qu'un programme bien détaillé devrait être élaboré et exécuté par les institutions régionales et les organisations spécialisées. Chacune de ces institutions devrait non seulement se contenter des projets d'assistance aux pays africains dans la réalisation de leurs buts et des objectifs de la Décennie, elles devraient plutôt préparer un programme d'action concret. Ces programmes seraient principalement liés aux problèmes de politiques et de gestion. La seconde priorité serait accordée à ces projets intéressant au moins deux ou plusieurs pays, et qui sont économiquement faisables. En conséquence, le représentant de la Banque mondiale a recommandé que le COM produise des directives et critères de sélection de projets communs ainsi que l'appui et le financement nécessaires pour la préparation de ces programmes, et plus tard, par leur mise en oeuvre. Finalement il a souligné que le COM ne serait pas directement responsable de la collecte de financement pour les projets nationaux, mais qu'il devrait motiver et susciter l'intérêt des donateurs, par les ateliers, les séminaires et tables rondes, pour le financement des projets nationaux qui visent la réalisation des objectifs de la Décennie.

19. Enfin le représentant de la Banque Mondiale stigmatisa que le COM ne devrait pas être un cadre d'annonce de contributions par ses membres et la qualité de membre n'engage pas les institutions représentées à aucun niveau de financement et/ou dans aucun projet particulier. Tout devrait être décidé par les institutions dans le cours normal de leurs activités. Le même principe

20. Après la présentation de ces deux documents, le débat s'est concentré autour d'une proposition qui avait été faite concernant la création d'un autre sous-comité du CCII, qui serait dénommé Commission d'Orientation. Les représentants des institutions et organismes financiers (BAD, CEE, BIRD et PNUD) ont fait sentir qu'il serait difficile pour leurs organisations respectives de promouvoir des programmes ou projets qui ne seraient même pas éligibles à leurs propres financements. C'est ainsi qu'ils se sont exprimés en faveur de la création de cette Commission d'Orientation qui assisterait et orienterait le CCII dans la sélection des projets et programmes prioritaires que leurs institutions pourraient réellement soutenir et promouvoir.

21. Après une longue discussion sur cette question, il a été proposé que les représentants de la BAD élaborent le projet des Termes de Référence de la C.O. afin de permettre à la réunion de se concentrer sur la question de mobilisation de ressources.

22. Une autre question pertinente qui a été soulevée au cours des discussions concernait le fait que les Termes de Références du COM ne pouvaient pas être élaborés sans avoir sous les yeux les critères de sélection des projets à inclure dans le programme. Il a été souligné par ailleurs que les Termes de Référence du COM ne pouvaient pas être rédigés sans tenir compte du programme lui-même de la Décennie.

23. Suite à l'intérêt exprimé par les participants à la réunion sur le lien qui doit exister entre le travail du comité et le besoin d'avoir un programme de la Décennie qui soit soutenu et promu par tous les membres du Comité, un accent particulier a été mis sur l'importance de formuler des critères de sélection des projets répondant aux besoins du continent. A ce propos, le rapport du Comité sur les critères de sélection fut distribué aux participants pour leur information; cependant ce rapport n'a pas été discuté.

24. Le projet des termes de référence de la Commission d'Orientation préparé par les représentants de la BAD a alors été présenté. Selon ces propositions, la nouvelle C.O. serait chargée des quatre tâches principales suivantes :

- (a) Déterminer à partir des insuffisances du système des transports et des communications constituant des obstacles à la coopération économique régionale et sous régionale, les stratégies à mettre en oeuvre et les domaines d'activités prioritaires à développer en vue d'accroître l'efficacité du système au bénéfice du développement économique du progrès social de l'Afrique;
- (b) formuler des directives d'élaboration des programmes et mesures prioritaires dont l'exécution permettrait d'atteindre les objectifs de la Décennie;
- (c) assurer la programmation de la mise en oeuvre des programmes proposés par les différents organismes régionaux et sous régionaux de manière à permettre un développement harmonieux du système de transport et de communication en étroite relation avec l'évolution des besoins d'intégration économique régionale ou sous régionale et de cadre macro économique global;
- (d) procéder à une évaluation périodique de l'exécution des activités entreprises et de leur impact en vue de formuler les correctifs d'orientation éventuellement nécessaires en relation avec les institutions spécialisées et les organisations régionales et sous régionales intergouvernementales.

25. Les autres discussions concernant les termes de référence de la C.O. se sont longuement arrêtées sur des questions d'un chevauchement éventuel des responsabilités lui proposées avec celles déjà assignées aux institutions existantes de la Décennie. Par exemple, il a été relevé que l'évolution des stratégies comme celle de l'intégration des économies africaines ne pouvait seulement être du ressort des Etats africains, les autres ne donnant que des conseils. Pour ce qui est des autres fonctions, il a été constaté que celles-ci étaient déjà attribuées soit à l'organisme directeur, soit au CCII.

26. Il a été alors conclu, que la C.O., si elle était effectivement créée, appuierait l'organisme directeur dans certaines des tâches lui assignées et prodiguerait des conseils au CCII. Il a en outre été entendu que compte tenu de la similarité dans la composition de cette C.O. et du CMR, il n'y avait pas de raison d'avoir deux comités différents, le rôle de conseil proposé pour la C.O. pourrait plutôt être assigné au CMR.

27. En égard aux termes de références du CMR lui-même, le représentant de la Banque mondiale a soumis une autre proposition. Après un débat prolongé, le projet de termes de référence suivant a été raté pour le CMR et il comprend également les tâches qui avaient été proposées pour la Commission d'Orientation.

### Termes de référence

28. Le Comité de Mobilisation de ressources est avant tout chargé de la promotion effective du programme de la Décennie. A cette fin, il s'efforcera de mettre sur pied des méthodes de mobilisation de ressources pour le programme. Pendant la période préparatoire 1989-1990, il s'emploiera entre autres à :

- (i) conseiller l'organisme directeur et le CCII sur les directives de préparation du programme de chaque organisme ou groupe d'organismes le suivi des activités préparatoires et sur la coordination et l'harmonisation de leurs programmes.
- (ii) chercher les ressources financières et techniques pour assister les institutions ou les groupes d'institutions dans la préparation de leurs programmes de la Décennie.
- (iii) sensibiliser les Etats membres sur la nécessité d'accorder une plus grande priorité aux projets destinés à réaliser les objectifs essentiels de la Décennie ainsi qu'inclure ces projets dans leurs programmes nationaux prioritaires.

29. Au cours de la Décennie, le rôle du CWR sera de :

- (i) Recommander au CCII des projets en accord avec les plus hautes priorités, sur base de l'environnement macro-économique actuel de l'Afrique et des contraintes financières qui en résultent, ainsi que des besoins de développement du secteur.
- (ii) Promouvoir effectivement le programme et les projets prioritaires à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique, notamment par la diffusion de l'information sur les projets de la Décennie parmi les différentes institutions financières.
- (iii) Chercher le financement pour l'exécution des projets prioritaires des diverses institutions et organisations économiques sous-régionales et régionales spécialisées en vue de réaliser les objectifs de la Décennie.
- (iv) Chercher le financement pour l'exécution des projets régionaux (intéressant deux ou plusieurs Etats membres) qui ont démontré leur faisabilité économique.
- (v) Motiver et susciter la volonté des principales institutions et organismes financiers par des ateliers, des séminaires, des tables rondes, pour financer les projets nationaux qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Décennie.



- (vi) Sensibiliser les Etats membres sur le besoin d'accorder la plus grande priorité aux projets destinés à réaliser les objectifs essentiels de la Décennie et d'inclure les projets de la Décennie dans leurs programmes prioritaires nationaux ainsi qu'assister les pays africains dans la préparation des projets nationaux visant à réaliser les objectifs de la Décennie.
- (vii) Procéder à la mise à jour régulière des méthodes de mobilisation des ressources et soumettre ses rapports et recommandations à la conférence des ministres à travers le CCII.
- (viii) Préparer un rapport annuel de l'impact des conditions financières et macro-économiques sur le développement de secteur du transport et des communications en Afrique.

30. Le projet de termes de référence devrait être soumis pour approbation à la Conférence des ministres, à travers le CCII.

#### Adoption du rapport du comité et clôture de la réunion

31. Les participants ont adopté le projet de rapport de la réunion moyennant quelques amendements.

32. Une question soulevée après l'adoption du rapport était relative à la stratégie ou plan d'action proposés pour le CMT. On se rappelle que quand le CCII avait demandé au CMT d'élaborer ses propres termes de référence, ce qui a fait l'objet de la présente réunion, il lui demandait également de définir sa stratégie. A ce sujet, le CMT a décidé qu'il serait préférable d'attendre que le CCII approuve ses termes de référence avant de s'embarquer sur l'élaboration du plan d'action, qui dans tous les cas, comporte quelques implications financières.

33. Dans son allocution de clôture, Mr. Mpekesa BONGOY, Chef de la Division des Transport, Communications et Tourisme de la CEA, a remercié tous les participants pour les efforts fournis dans l'élaboration du projet de termes de référence de cet illustre Comité. Il a enfin rappelé aux participants que la treizième réunion du CCII approche et qu'il espère qu'ils participeront dans ses délibérations avec le même niveau de concentration que celle qui avait dominé cette réunion.